taire 438, sauf erreur, il faut poser à Votre cher d'obtenir le renseignement et de le trans- veraient les mêmes difficultés. mettre aux députés d'ici la fin de la journée.

[Français]

LES FINANCES

ON DEMANDE DE MAJORER LES ALLOCATIONS FAMILIALES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Henri Latulippe (Compton-Frontenac): Monsieur l'Orateur, je désire poser ma question au très honorable premier ministre. Vu que les allocations familiales ont été instituées en juillet 1945, que nous fêterons leur 20° anniversaire en juillet 1965, et que tous les autres secteurs de l'économie ont connu des relèvements multipliés par 8, 10, ou 12 fois ce qu'ils étaient alors, le premier ministre peut-il dire si, oui ou non, étant donné que la famille constitue la base vitale de la société, il a l'intention de majorer les allocations familiales afin qu'elles soient vraiment représentatives?

[Traduction]

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je me bornerai à dire qu'il est bon d'être de retour, mais je crains de ne pouvoir répondre à cette question.

LES SPORTS

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER EN 1968 A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heward Grafftey (Brome-Missiquoi): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et a trait à celle que je lui ai posée hier et dont il a promis de s'occuper. Le Canada a-t-il encore une chance d'être l'hôte des Jeux olympiques d'hiver de 1968?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, l'honorable député se rappellera que la France a été choisie pour accueillir les Jeux olympiques. Je me suis renseigné et il n'y a aucune raison de croire que cette décision sera modifiée.

M. Grafftey: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Pourrait-il arriver que la France ne puisse agir comme hôte à cause des problèmes relatifs à la reconnaissance de l'Allemagne orientale? En irait-il de même pour le Canada?

[L'hon. M. McIlraith.]

L'hon. M. Martin: Tous les pays qui ne re-Honneur par écrit. De toute façon, je vais tâ- connaissent pas l'Allemagne orientale éprou-

L'INDUSTRIE

AIDE AUX ENTREPRISES ET AUX OUVRIERS TOUCHÉS PAR L'ACCORD SUR L'AUTOMOBILE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Reid Scott (Danforth): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre du Travail? Hier, les Travailleurs unis de l'automobile se sont déclarés catégoriquement opposés à l'accord sur les pièces d'automobile à cause du manque de garanties suffisantes pour les travailleurs déplacés par suite de l'accord. Devant ce fait, le ministre songerait-il à reconsidérer la mesure législative en vue d'assurer des garanties suffisantes ou, au moins, des garanties égales à celles qu'on offre aux États-Unis?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, le député vient de parler d'égalité avec les États-Unis. En vérité, on n'a pas encore établi quel sera le niveau des prestations aux États-Unis et il faudra peut-être attendre des mois avant que le montant des prestations soit établi par la décision d'un arbitre sur des prestations supplémentaires de chômage des États-Unis. Mais si le montant que l'on propose maintenant était accepté aux États-Unis, je suis prêt à soutenir que la proposition formulée hier par notre gouvernement est au moins aussi bonne que la formule à l'étude aux États-Unis et, dans au moins un ou deux cas, elle est nettement meilleure et assure aux travailleurs canadiens de l'automobile une protection plus étendue.

J'espère que les travailleurs canadiens de l'automobile, quand ils auront tous les renseignements au sujet du montant des prestations, reconnaîtront que dans ces circonstances, il s'agit d'un montant suffisant, car le maximum des prestations s'établit à environ \$75, alors que le maximum des prestations versées par la caisse d'assurance-chômage s'établit à \$36.

M. Scott: Je voudrais poser une question complémentaire qui concerne la première partie de ma question précédente. Comme au Canada les Syndicats locaux des Travailleurs unis de l'automobile se sont catégoriquement déclarés contre le programme, le ministre serait-il disposé, pour que le programme fasse l'objet d'une étude suffisante et qu'on puisse peut-être le lancer avec l'appui des syndicats et non contre leur opposition, à déférer l'ac-